

Bretagne, Morbihan, Malansac

# Malansac

## *Rue Anne de Bretagne*

Sous la direction de

**Didier Cahu**



Bretagne, Morbihan, Malansac

# Malansac

## Rue Anne de Bretagne

Code INSEE  
56123

Entité archéologique  
—

Arrêté de prescription  
2024-208

Opération archéologique  
OA 05 6521

Code Inrap  
D153925

sous la direction de  
**Didier Cahu**

**Inrap Grand Ouest**

37 rue du Bignon, CS 67737, 35577 Cesson-Sevigne Cedex  
Tél. 02 23 36 00 40, grand-ouest@inrap.fr

Janvier 2025

Les rapports d'opération archéologique (diagnostic, fouille, document final de synthèse, sondage, sauvetage...) sont des documents administratifs communicables au public, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée et portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public. L'accès à ces documents administratifs s'exerce auprès des administrations qui les ont élaborés ou qui les détiennent, au choix du demandeur et dans la limite de leurs conditions d'accueil. La mise en ligne des rapports par le SRA Bretagne a pour objectif de faciliter cette consultation.

La consultation et l'utilisation de ces rapports s'effectuent dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives aux droits des auteurs. Notamment en application de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle, cela implique que :

1 - les prises de notes et les copies ou autres formes de reproduction sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective.

2 - toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations qui doivent être justifiées, par exemple par le caractère scientifique de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, et sous réserve de l'indication claire du nom de l'auteur et de la source (références exactes et complètes de l'auteur, de son organisme d'appartenance et du rapport).

3 - la représentation ou la reproduction d'extraits est possible à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, dès lors que le public auquel elle est destinée est majoritairement composé d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés, et que son utilisation ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Le non-respect de ces règles constitue le délit de contrefaçon prévu et sanctionné par les articles L.335-2, L.335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Renseignement :  
DRAC Bretagne : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne>  
Service Régional de l'Archéologie - Centre de documentation archéologique  
Campus universitaire de Beaulieu - Avenue Charles Foulon - 35700 Rennes

# Sommaire

5	<b>I. Données administratives, techniques et scientifiques</b>
6	Fiche signalétique
7	Mots-clefs
8	Liste des intervenants
10	Notice scientifique
10	État du site
11	Localisation de l'opération
13	Arrêté de prescription
19	Projet scientifique d'intervention
21	Arrêté de désignation
23	<b>II. Résultats</b>
24	<b>1. Cadre général de l'intervention archéologique</b>
24	<b>1.1. Cadre local et naturel</b>
28	<b>1.2. Contexte archéologique</b>
30	<b>1.3. L'intervention archéologique. Stratégie, méthodes et contraintes</b>
34	<b>2. Occupation archéologique</b>
36	<b>Conclusion</b>
38	<b>Bibliographie</b>
39	<b>Liste des figures</b>
41	<b>III. Inventaires techniques</b>
42	Inventaire des structures
42	Inventaire de la documentation écrite
42	Inventaire de la documentation photographique





**I. Données  
administratives,  
techniques et  
scientifiques**

# Fiche signalétique

## Localisation

Région  
Bretagne

Département  
Morbihan

Commune  
Malansac

Adresse ou lieu-dit  
*Rue Anne de Bretagne*

## Codes

Code INSEE  
56123

Numéro d'opération archéologique  
OA 05 6521

Numéro de l'entité archéologique  
—

## Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence Lambert 93 CC 48 conforme

x : 303 095 m

y : 6744 225 m

z : 83 m NGF

## Références cadastrales

Commune  
Malansac

Année  
2024

Section(s)  
AB

Parcelle(s)  
81, 84, 85

## Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

Renseignement non communiqué

## Propriétaire du terrain

Mme Ollivier Elisa

## Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription  
2024- 208

Numéro de l'arrêté de désignation du responsable :  
2024- 288

Numéro de référence Inrap :  
D153925

## Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

Mme Ollivier Elisa  
3 rue du jardin d'Essein  
56220 Malansac

## Nature de l'aménagement

Construction d'un pavillon

## Opérateur d'archéologie

Inrap Grand Ouest

## Responsable scientifique de l'opération

Didier Cahu, Inrap

## Organisme de rattachement

Inrap Grand Ouest  
37 rue du Bignon  
CS 67737,  
37577 Cesson-Sévigné Cedex

## Dates d'intervention sur le terrain

Préparation  
11 octobre 2024

Diagnostic  
Lundi 14 octobre 2024

Post-fouille  
Janvier 2025

## Données quantitative de l'opération

Surface prescrite  
3194 m<sup>2</sup>

Dont 1660 m<sup>2</sup> en zone naturelle préservée et 152 m<sup>2</sup> de bande d'accès

Surface disponible  
1382 m<sup>2</sup>

Surface ouverte  
169,58 m<sup>2</sup>

Surface fouillée par rapport à la surface accessible  
12,27 %



# Mots-clefs

## Chronologie

- Paléolithique**
  - Inférieur
  - Moyen
  - Supérieur
  - Épipaléolithique et Mésolithique
- Néolithique**
  - Ancien
  - Moyen
  - Récent
  - Final
  - Chalcolithique
- Protohistoire**
  - Âge du Bronze**
    - Ancien
    - Moyen
    - Final
  - Âge du Fer**
    - Hallstatt (Premier âge du Fer)
    - La Tène (second âge du Fer)
    -
- Antiquité romaine (gallo-romain)**
  - République romaine
  - Empire romain
    - Haut-Empire
    - Bas-Empire
- Époque médiévale**
  - Haut Moyen Âge
  - Moyen Âge
  - Bas Moyen Âge
- Temps modernes**
- Époque contemporaine**
  - Ère industrielle
  - Première Guerre mondiale
  - Seconde Guerre mondiale

## Sujets et thèmes

- Édifice public
- Édifice religieux
- Édifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Four
- Fosse
- Fossé
- Trou de poteau
- Structure de combustion
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat alimentaire
- Argile : atelier
- Atelier métallurgique
- Artisanat
- Habitat
- Puits
- Extraction
- Paléosol
- Système parcellaire
- Parcellaire
- Enclos fossoyé

## Mobilier

- Industrie lithique
- Industrie osseuse
- Céramique
- Restes végétaux
- Faune
- Flore
- Objet métallique
- Arme
- Outil
- Parure
- Habillement
- Trésor
- Monnaie
- Verre
- Mosaïque
- Peinture
- Sculpture
- Inscription
- Tuile, terre cuite
- Prélèvement
- Amphore ...

## Études annexes

- Géologie
- Datation
- Anthropologie
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- Analyse de la céramique
- Analyse de métaux
- Acquisition des données
- Numismatique
- Conservation
- An. Lithique
- Carpologie

# Liste des intervenants

## Intervenants scientifiques

Nom, Prénom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Elena Paillet, SRA	Conservatrice régionale de l'Archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Hélène Pioffet-Barracand, SRA	Conservatrice du patrimoine	Prescription et contrôle scientifique
Michel Baillieu, Inrap	Directeur adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Didier Cahu, Inrap	Responsable de recherche archéologique	Responsable scientifique

## Intervenants administratifs

Nom, Prénom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Elena Paillet, SRA	Conservatrice régionale de l'Archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Hélène Pioffet-Barracand, SRA	Conservatrice du patrimoine	Prescription et contrôle scientifique
Jean-Baptiste Rible, Inrap	Directeur interrégional Grand-Ouest	Mise en place de l'opération
Arnaud Dumas, Inrap	Secrétaire général Grand-Ouest	Mise en place et suivi de l'opération
Michel Baillieu, Inrap	Directeur adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Délégué du directeur adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Élodie Craspay, Inrap	Assistant opérationnelle	Mise en place et suivi de l'opération
Isabelle Giron-Audeoud, Inrap	Conseil Sécurité et prévention	Suivi de sécurité sur le chantier
Laurent Aubry, Inrap	Assistant technique	Logistique

## Autres intervenants

Nom, Prénom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Christine Boumier, Inrap	Documentaliste	Gestion du fond documentaire de recherche
Stéphanie Hurtin, Inrap	Gestionnaire de collections	Chargé de l'accessibilité physique et intellectuelle des collections

## Intervenants techniques

Nom, Prénom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Entreprise Charrier	Terrassement mécanique	Décapage, rebouchage
Entreprise Beaussire	Cantonnement	Fourniture de la base-vie

## Équipe de fouille

Nom, Prénom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Cahu Didier, Inrap	Responsable de recherche archéologique	Responsable scientifique
Boulinguez Philippe, Inrap	Topographe	Relevé et traitement des données
Fouvez Yannick, Inrap	Technicien de recherche archéologique	Technicien de fouille

## Intervenants post-fouilles

Nom, Prénom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Cahu Didier, Inrap	Responsable de recherche archéologique	Rédaction, coordination, DAO
Collado Emmanuelle, Inrap	Infographiste DAO	PAO

## Notice scientifique

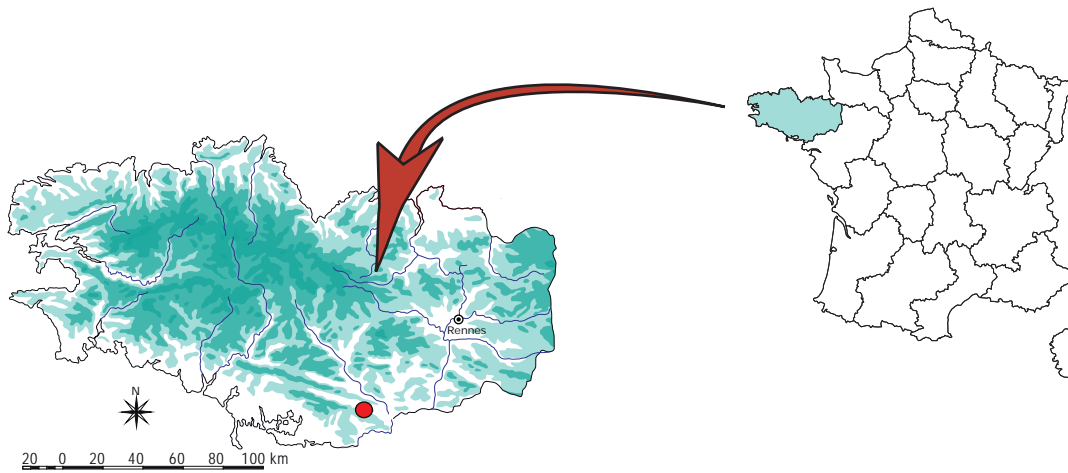
Le diagnostic réalisé à Malansac (Morbihan) sur une surface de 3 194 m<sup>2</sup> est la seconde opération archéologique réalisée dans le ressort du bourg originel. Une activité potière ancienne, dont découlerait cet artisanat aux périodes modernes et contemporaines, motive ces prescriptions. La surface est réduite, encore plus si nous ne tenons compte que de la surface accessible, ce qui réduit largement les possibilités. Et hormis deux fossés divergents du cadastre napoléonien, aucun fait archéologique n'a pu être mis au jour. Aussi, comme pour la première opération archéologique réalisée en 2022, ce diagnostic ne répond aucunement à cette problématique. Cet artisanat pourrait tout autant se placer hors du bourg ancien, comme le suggère un indice archéologique médiéval situé 1,2 km au SSE du bourg, mais les fenêtres d'ouverture bien étroites sont trop restrictives pour pouvoir l'affirmer.

## État du site

La surface totale des tranchées du diagnostic archéologique de Malansac, rue Anne de Bretagne, est de 169 m<sup>2</sup> répartis sur 3 tranchées pour une emprise prescrite totale de 3 194 m<sup>2</sup>. Pour calculer un ratio d'ouverture cohérent, il faut tenir compte de l'extrémité NE de la parcelle placée en zone naturelle (1 660 m<sup>2</sup>) et d'un chemin d'accès (152 m<sup>2</sup>), ce qui abaisse la surface accessible à 1 382 m<sup>2</sup>. Ainsi, sur cette dernière mesure, 12,27 % ont été ouverts, ce qui correspond à 3 sections fossoyées pour deux fossés distincts. Ces deux trames parcellaires ont fait l'objet de sondages mécaniques.

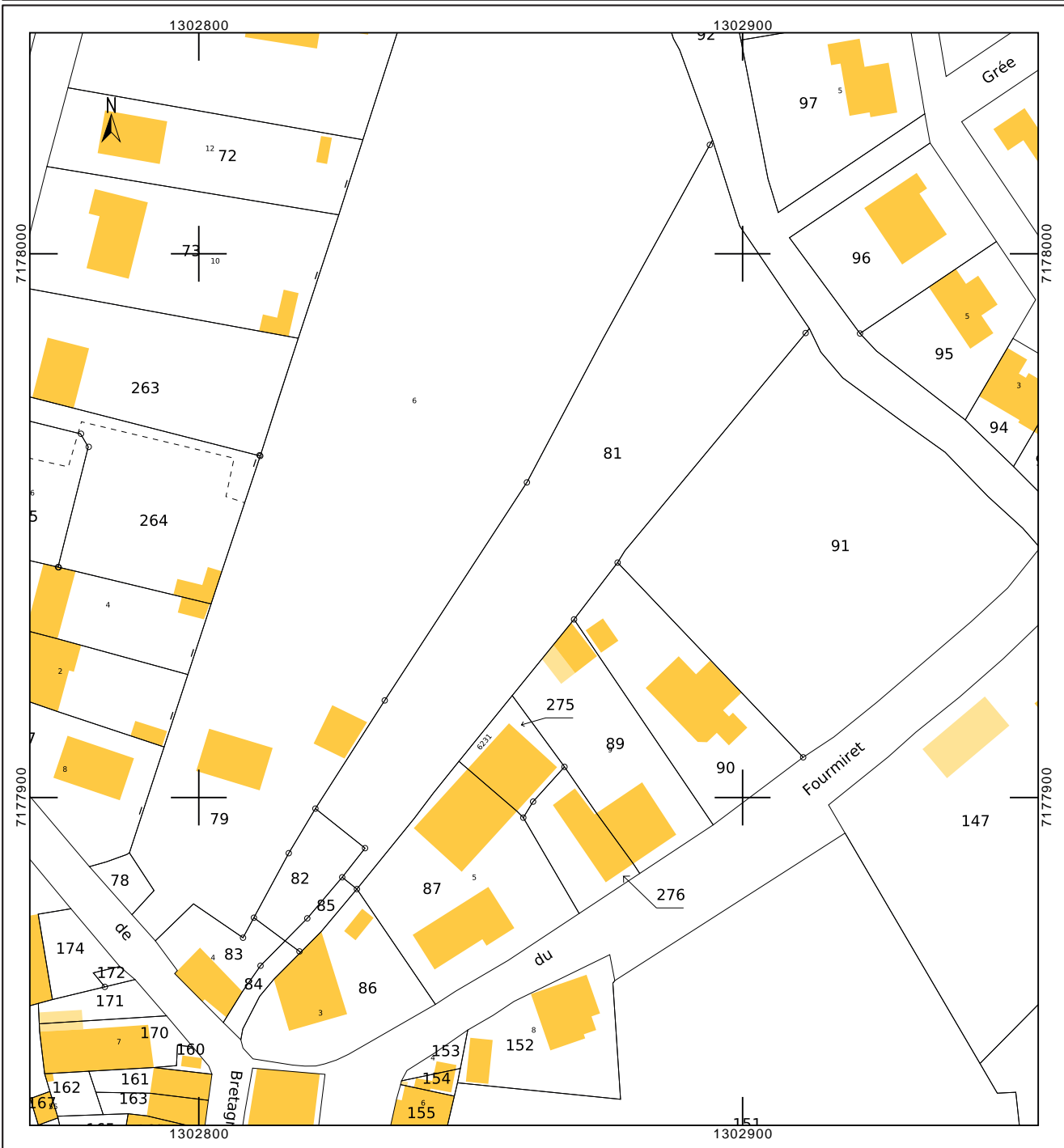
La profondeur des tranchées se situe autour de 0,30-0,40 m. Aucun fragment mobilier n'a été mis au jour. Enfin, les tranchées ont été rebouchées et chenillées en surface à l'issue de l'opération, en conservant l'ordre initial des terres.

# Localisation de l'opération





<p>Département : MORBIHAN</p> <p>Commune : MALANSAC</p>	<p>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</p> <p>-----</p> <p>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</p> <p>-----</p>	<p>Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : PLOERMEL Pôle de topographie et de gestion cadastrale 23 rue du 8 mai 1945 56802 56802 PLOERMEL Cédex tél. 02 97 01 50 66 -fax ptgc.morbihan@dgfip.finances.gouv.fr</p>
<p>Section : AB Feuille : 000 AB 01</p> <p>Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/1000</p> <p>Date d'édition : 07/01/2025 (fuseau horaire de Paris)</p> <p>Coordonnées en projection : RGF93CC48 ©2022 Direction Générale des Finances Publiques</p>	<p>Cet extrait de plan vous est délivré par :</p>  <p>cadastre.gouv.fr</p>	



# Arrêté de prescription



Direction régionale  
des affaires culturelles

**Arrêté n° 2024-208 du 29 mai 2024**

Service régional de  
l'archéologie

## **ARRÊTÉ n° 2024-208 portant prescription de diagnostic archéologique**

**Le Préfet de la région Bretagne  
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

**VU** le code du patrimoine, notamment son livre V ;

**VU** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Philippe GUSTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2023 DRAC/DSG en date du 21 août 2023 portant délégation de signature à Mme Isabelle CHARDONNIER, Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne ;

**VU** l'arrêté en date du 20 décembre 2023 portant subdélégation de signature en matière administrative ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°ZPPA-2018-0133 du 02/07/2018 portant création de zones de présomption de prescriptions archéologiques sur la commune de Malansac (56) ;

**VU** le dossier de permis de construire n° PC 056 123 24 Y0006 déposé par Mme Elisa OLLIVIER, 3 rue du Jardin Dessein 56220 MALANSAC, relatif au projet de construction de maison individuelle sur un terrain situé rue Anne de Bretagne à Malansac (56), reçu par la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, service régional de l'archéologie le 7 mai 2024 ;

**CONSIDÉRANT** que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. En effet, le terrain assiette du projet se situe au cœur du bourg historique de Malansac, à proximité d'ateliers de potiers médiévaux et modernes ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrage ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne

Département : MORBIHAN

Commune : MALANSAC  
Lieu-dit : rue Anne de Bretagne  
Cadastre : section : AB parcelles : 81, 84, 85

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 3 194 m<sup>2</sup>, est figurée sur le document annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

**Article 2 :** Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles R. 523-30 à R. 523-38 du Code du patrimoine susvisé.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

**Article 3 :** Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

**Article 4 :** La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Mme Elisa OLLIVIER, au Conseil Départemental du Morbihan et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 29 mai 2024

Pour le Préfet de la région Bretagne  
et par subdélégation,  
l'adjointe du Conservateur régional de l'archéologie



Elena PAILLET

**Destinataires :**  
Mme Elisa OLLIVIER, 3 rue du Jardin Dessein 56220 MALANSAC  
CD56  
INRAP

**Copie :**  
Commune de Malansac  
Préfecture du Morbihan  
Golfe du Morbihan Vannes Agglomération





**Cahier des charges  
annexé à l'arrêté n° 2024-208  
portant prescription de diagnostic archéologique**

**Le Préfet de la région Bretagne  
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

Région :	Bretagne
Département :	MORBIHAN
Commune :	Malansac
Lieu-dit :	rue Anne de Bretagne
Cadastre : section :	AB parcelles : 81, 84, 85.
Pétitionnaire: Mme Elisa OLLIVIER, 3 rue du Jardin Dessein 56220 MALANSAC	

**Emprise du diagnostic archéologique : 3 194 m<sup>2</sup>**

**Contexte archéologique :**

Le diagnostic est motivé par la construction d'une maison individuelle dans le bourg de Malansac. Des travaux récents (Daré et al., 2014) ont montré que ce dernier avait connu de multiples installations d'ateliers de potiers depuis la fin du Moyen Âge. Le terrain assiette du projet se situe à proximité immédiate d'un atelier, à l'est du bourg.

Compte tenu de ces éléments, un diagnostic archéologique devra être réalisé préalablement à la réalisation du projet.

**Objectifs :**

D'une manière générale, il conviendra de mettre en évidence, de caractériser, de dater (par toutes les méthodes possibles) et de circonscrire autant que faire se peut l'ensemble des vestiges conservés dans l'emprise du projet d'aménagement.

Le rapport de diagnostic devra donc s'attacher à apporter tous les éléments (descriptions précises, diagrammes, plans, planches de mobilier, photographies...) permettant d'apprécier la nature et l'intérêt des vestiges mis au jour afin que leur préservation, ou leur sauvegarde par l'étude, puisse être envisagée préalablement à la réalisation des travaux.

**Principes méthodologiques :**

Les arbres non conservés dans le projet devront être coupés **sans dessouchage** préalablement à la mise en place du diagnostic.

Les principes méthodologiques seront ceux qui sont habituellement utilisés pour les opérations de diagnostic (sondages à la pelle mécanique avec godet lisse en mode rétro jusqu'à l'apparition du substrat). Si les sondages mettent en évidence des structures archéologiques et / ou une stratification, des tests minutieux seront réalisés afin de pouvoir déterminer la nature des vestiges rencontrés (épaisseur, stratification, complexité), ainsi que leur étendue spatiale.

Des fenêtres pourront être réalisées afin de cerner l'étendue et la densité des vestiges, de les caractériser et / ou de les échantillonner. Les vestiges seront échantillonnés par type de structure et / ou niveau d'occupation.

Que des vestiges soient découverts ou non, il importera de décrire les formations superficielles et le substrat, en particulier les dynamiques sédimentaires ayant pu favoriser ou non la conservation de vestiges ou de niveaux archéologiques. Le site sera replacé dans son contexte topographique, archéologique, géographique et historique (cadastres anciens notamment).

Le rapport de diagnostic comportera une version en format pdf destinée à un versement dans la bibliothèque numérique de la D.R.A.C. Bretagne et consultable en ligne, ainsi qu'un plan d'emprise de l'opération de diagnostic figurant les zones ouvertes (sondages, fenêtres, zones éventuellement décapées) et les structures mises au jour, en format shape.

Fait à Rennes, le 29 mai 2024

Pour le Préfet de région Bretagne  
et par subdélégation  
l'adjointe du Conservateur régional de l'archéologie



Elena PAILLET





# Projet scientifique d'intervention



## Le Directeur-adjoint scientifique et technique

Ref : MB/TA/EC/2024/1477

Affaire suivie par :  
Michel-Alain Baillieu  
Directeur-adjoint scientifique et technique

Tél. : 02 23 36 00 40  
Fax : 02 23 36 00 50  
Mail : michel-alain.baillieu@inrap.fr

LRAR n° 1A 213 500 3821 5

Monsieur le préfet de la région Bretagne  
Direction régionale des affaires culturelles  
Service régional de l'archéologie  
A l'attention du Conservateur régional de  
l'Archéologie  
Avenue du Professeur Charles Foulon  
35700 Rennes

**Objet** : projet de diagnostic de l'opération dénommée  
«MALANSAC (56), RUE ANNE DE BRETAGNE »

Cesson-Sevigné, le 20/08/2024

**Opération** : D153925 – Arrêté n° 2024-208

Conformément à l'article R. 523-30 du code du patrimoine, je vous transmets en recommandé avec demande d'accusé de réception le projet de diagnostic rédigé par l'Institut national de recherches archéologiques préventives, indiquant les modalités de la mise en œuvre de votre prescription notifiée le 3 juin 2024 portant sur le diagnostic dénommé « MALANSAC (56), RUE ANNE DE BRETAGNE » sur la commune de Malansac dont la réalisation a été attribuée à l'Inrap selon notification du 28 juin 2024.

Mes services (Monsieur Michel-Alain Baillieu tél 02 23 36 00 40) sont à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin pour étudier ce dossier.

Michel BAILLIEU

P.J. : projet de diagnostic



**Diagnostic archéologique D153925**  
**MALANSAC (56), RUE ANNE DE BRETAGNE**

## Projet scientifique d'intervention

### 1.- Identification administrative de l'opération

Région	Bretagne	Département	Morbihan
Commune	Malansac		
Lieu-dit	RUE ANNE DE BRETAGNE		
Cadastre	Malansac : AB 81, 84, 85		

Prescription	N° Arrêté	Réception	Surface	Attribution	Envoi projet
Initiale	2024-208	03-06-2024	3194 m <sup>2</sup>	28/06/2024	20/08/2024
Modification					

Contexte actuel	Rural	Contexte particulier	
Nature archéologique	Non stratifié		

### 2.- Problématique scientifique

Conformément à l'arrêté de prescription n°2024-208, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

- **Responsable d'opération pressenti :**

A déterminer ultérieurement

### 3.- Contraintes techniques

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

### 4.- Méthodes et techniques envisagées

Le diagnostic consistera en la réalisation de tranchées de sondage régulièrement réparties sur l'ensemble du projet. La surface sondée devra couvrir au moins 7% de l'emprise affectée par les travaux. Des fenêtres de décapage plus larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques.

## 5.- Volume des moyens prévus

- **Tranche Ferme**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	3 jours	2 jours
Technicien	2 jours	

Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle sur chenilles	2 jours	1 jour
Transfert	1	

- **Tranche Provisionnelle**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	3 jours	3 jours
Technicien	1 jour	1 jour
Dessinateur		3 jours
Spécialiste (Céramique + Lithique)	2 jours	3 jours
Spécialiste (Géomorphologue)		
Topographe	1 jour	1 jour


Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle sur chenilles	2 jours	1 jour
Tractopelle		
Transfert		

## 6.- Durée de réalisation et calendrier prévisionnel

Terrain	Etude	Calendrier prévu pour la phase terrain
5 jours	5 jours	Octobre 2024

## 7.- Observations complémentaires

### Le Directeur-adjoint Scientifique et Technique

Nom du DAST
Michel-Alain Baillieu


# Arrêté de désignation



Direction régionale  
des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

Arrêté n° 2024-288

## Arrêté n° 2024-288 portant désignation du responsable scientifique de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2024-208

Le Préfet de la région Bretagne  
Préfet d'Ille-et-Vilaine

**VU** le code du patrimoine, notamment son livre V - articles R 522-1 et R 523-22 ;

**VU** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Philippe GUSTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2023 DRAC/DSG en date du 21 août 2023 portant délégation de signature à Mme Isabelle CHARDONNIER, Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne ;

**VU** l'arrêté en date du 2 septembre 2024 portant subdélégation de signature en matière administrative ;

**VU** l'arrêté n° 2024-208 du 29 mai 2024 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser à MALANSAC, rue Anne de Bretagne (56) ;

**CONSIDÉRANT** que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé.

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Didier CAHU (Institut national de recherches archéologiques préventives) est désigné responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté n° 2024-208, n° d'opération : 6521.

**Article 2** : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à M. Didier CAHU.

Fait à Rennes,

Pour le Préfet de la région Bretagne  
et par subdélégation,  
la Conservatrice régionale de l'archéologie

Signé électroniquement par  
Eléna PAILLET  
Le 04/09/2024 à 14:48

Elena PAILLET

Destinataire :  
Mme Didier CAHU  
Copie :  
Commune de MALANSAC





## **II. Résultats**

# 1. Cadre général de l'intervention archéologique

Le projet de construction d'un pavillon à Malansac (Morbihan), *rue Anne de Bretagne*, est à la source de cette opération de diagnostic archéologique. La surface est très réduite, 3 194 m<sup>2</sup> pour moins de 1 400 m<sup>2</sup> accessibles, mais elle constitue un regard archéologique à la limite du bourg originel. Une activité potière ancienne antérieure au XVIII<sup>e</sup> siècle, fortement pressentie sur la commune, mais relativement peu connue, justifie la prescription de ce diagnostic archéologique.

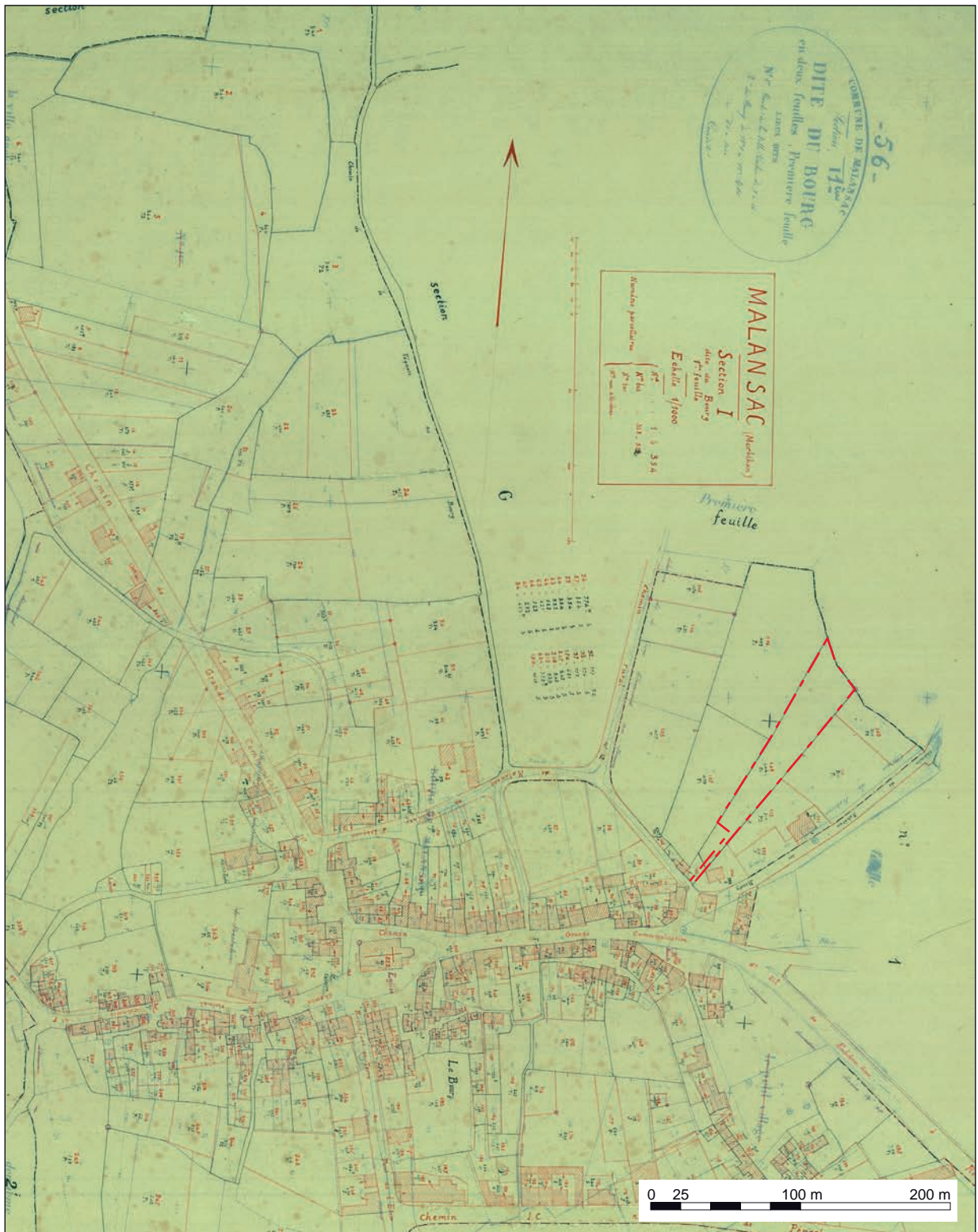
## 1.1. Cadre local et naturel

Malansac se place dans la partie sud du Morbihan, entre Vannes et Redon, à 85 km au sud-ouest de Rennes. C'est actuellement un bourg rural de plus de 2 000 habitants. L'emprise de prescription se place sur un terrain tout en longueur (130 à 180 m pour 20 m de large) situé à la limite bâtie orientale du bourg ancien et à près de 250 m à l'est de l'église paroissiale.

Cette parcelle allongée peut être suivie du cadastre revisité de 1937 (fig. 1) jusqu'à nos jours et marque certainement un état qui découle du cadastre napoléonien originel établi vers 1840-1850.

Et effectivement, en examinant de près ce plan, l'état premier du XIX<sup>e</sup> siècle constitue le fond (en noir) de cette vue cadastrale mise à jour dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle (en rouge). Nous voyons ainsi une parcelle agricole qui s'est maintenue depuis la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et marque toujours les différentes propriétés (fig. 2).

Il est question d'un terrain plutôt plan qui se situe autour de 83 m NGF.



**Fig.1** Emprise de prescription sur fond de cadastre napoléonien revisité datant de 1937. Etat original de 1840-1850 en noir et ajouts et modification de 1937 en rouge © D. Cahu, Inrap, Source : Archives départementales du Morbihan

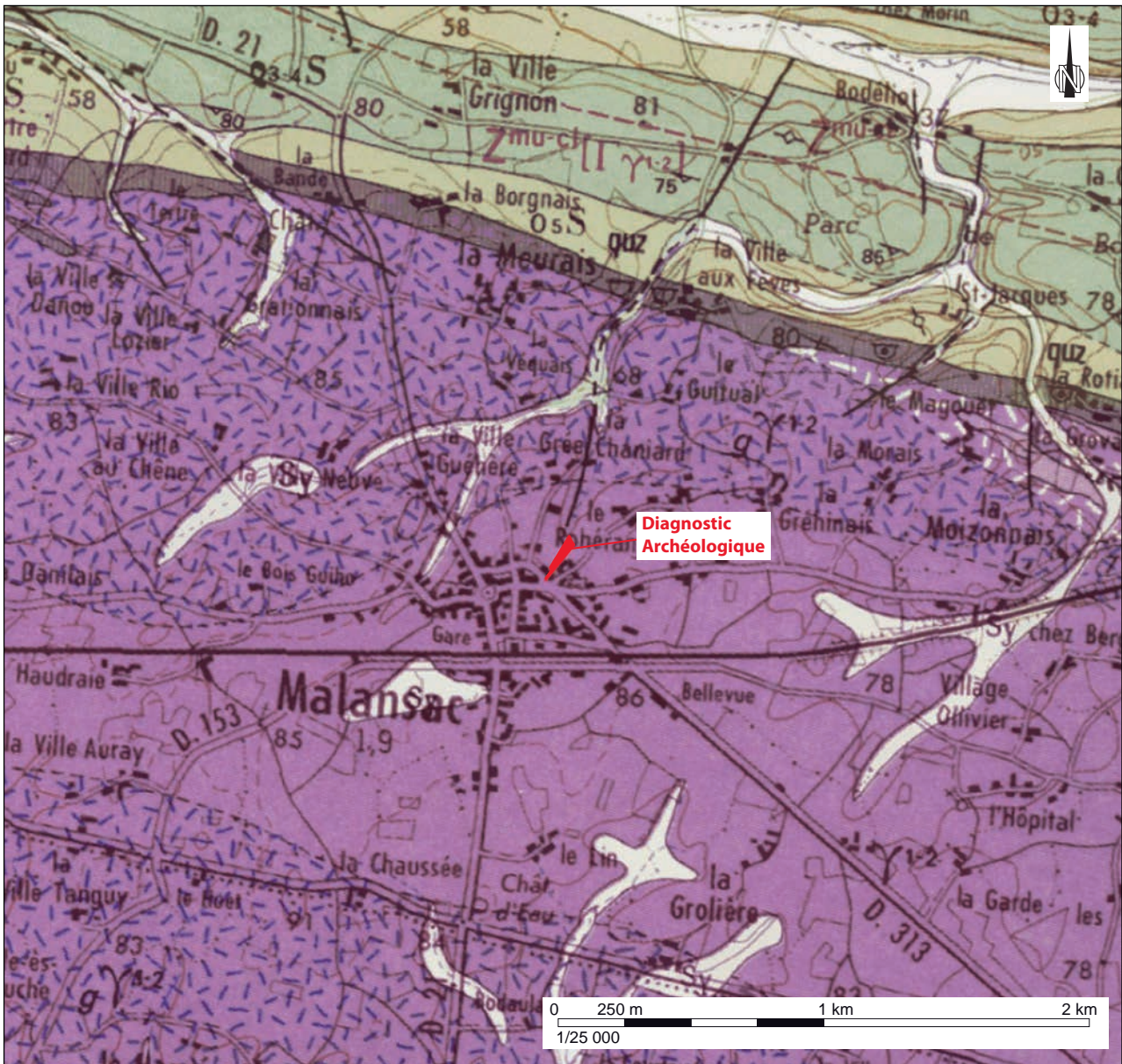




**Fig.2** Emprise de prescription sur fond de photographie aérienne récente © D. Cahu, Inrap, source : Géobretagne

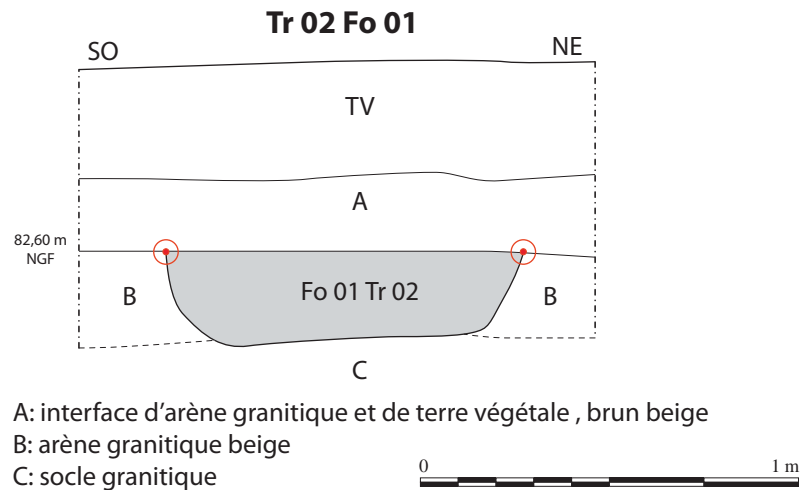
Géologiquement, nous sommes dans le massif granitique de Questembert qui forme un vaste plateau amplement boisé large de 5 à 6 km, dont l'altitude moyenne voisine de 80 mètres s'élève régulièrement vers l'ouest (fig. 3). Il s'agit d'un granite à deux micas, à grain millimétrique ou à petits porphyroblastes feldspathiques qui présente un remarquable faciès porphyroïde dans sa partie orientale (Saint-Jacut-les-Pins, Allaire, Caden). Sa mise en place se situe entre 320 et 330 M.A (Plaine *et al.* 1984). Et pour faire simple et localement, dans l'emprise du diagnostic archéologique, ce socle granitique apparaît à près de 0,70 m de profondeur, sous une vingtaine de centimètres de terre végétale, puis un mélange d'arène et de terre végétale (A) et une arène granitique plus homogène (B). Les deux faits archéologiques mis au jour s'inscrivent ainsi à partir de ce niveau d'arène homogène (B) (fig. 4).





- Massif de Questembert: Leucogranites de Lizio-La Ville Der, Allaire, Questembert, GrandChamp-Elven: cataclasés (feuilletés type "Coët-Bihan-Folleux") ou porphyroïdes (en lobes type "Beric-Péaule"), à filons - Carbonifère (338 +/- 13Ma - 305 +/- 3 Ma)
- Formation de l'Eclys: quartzites à chlorite, biotite, grenat; quartzites à magnétite et à minéraux ferrifères; quartzites microconglomératiques à fragments lithiques - Caradoc sup. à Wenlock
- Formation de Rochefort-en-terre : "Membre de Liverzel" (schistes tachetés, quartzites, cornéennes); "Membre de Saint-Perreux" (schistes et micaschistes à micas et andalousite); cornéennes à sillimanite et grenat; rares quartzites - Lanvirn à Caradoc
- Formation de Rochefort-en-terre : "Membre de Gueuzon" : siltstones bleu-noir homogènes à débit ardoisier (parfois présence de chloritoïde), rares barres gréseuses; schistes tachetés à biotite et andalousite - Lanvirn à Llandeilo
- Coulées de solifluxion à blocs et dépôts de bas de pentes à gros blocs erratiques; formations périglaciaires de versant (heads) et épandages complexes tardiglaciaires - Weichsélien à Actuel

Fig.3 Emprise de prescription sur fond d'extrait de la carte géologique au 1/50 000 dite de Questembert, © D. Cahu, Inrap, source : BRGM



**Fig.4** Tranchée 02, fossé 01, séquence géologique et géomorphologique © D. Cahu, Inrap

## 1.2. Contexte archéologique

Pour rappeler simplement l'arrêté de prescription, « des travaux récents (Daré *et al.* 2014) ont montré que ce dernier (*le bourg de Malansac*) avait connu de multiples installations d'ateliers de potiers depuis la fin du Moyen Âge. Le terrain assiette du projet se situe à proximité immédiate d'un atelier, à l'est du bourg ».

Et comme le précise Laurent Beuchet (Beuchet 2022, p. 25), « le village de Malansac est réputé abriter un important centre de production potière depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle ». Inscrits sur le cadastre ancien de 1840-50, 11 fours circulaires sont installés dans le bourg, concentrés essentiellement à l'est de celui-ci.

Quant à la carte archéologique, elle met aussi en avant cette activité potière, pour les période récentes (EA 2 et 3) dans le centre bourg et immédiatement à l'ouest, mais aussi pour des temps plus anciens au sud – sud-est à 1,2 km de l'église (EA 1). Cette dernière occurrence est calibrée au Moyen Âge (fig. 5).

Ainsi, alors que l'activité potière récente (période moderne et contemporaine) se place assurément dans le centre villageois, nous pouvons nous demander si cette artisanat ancien ne se place pas en dehors du bourg, au plus près de ressources géologiques (argile) utiles et nécessaires à la production de pots.

Quoi qu'il en soit, les données de ce diagnostic ne révèlent qu'un encaissant d'arène, inadapté à une activité potière (*cf.* chap.1.1).

Il faut noter enfin qu'une toute première opération archéologique de faible ampleur (736 m<sup>2</sup>), réalisée en 2022, s'est avérée négative (Beuchet 2022).





- Antiquité      ● Moyen Âge      ● Indéterminé      — Voies romaine Angers-Vannes
- Âge du Fer      ● Période récente      ◆ Beuchet 2022, diagnostic archéologique

EA	Commune	Lieu-dit	Nature	Structure	"Début période"	"Fin période"	Année découverte
1	Malansac	Pointe de Bellevue/ La Cussonais	Habitat, atelier de potier	Zone de rejet	Moyen Âge	Récente	2011
2	Malansac	Four de Potiers	Atelier de potier	Four	Récente	Récente	2014
3	Malansac	Le Colombier	Atelier de potier	Zone de rejet	Récente	Récente	2015
4	Malansac	Coelaret-Tournebride	Exploitation agricole	Enclos, fossé	Âge du Fer	Antiquité	1857
5	Malansac	Coelaret-Tournebride		Enclos, fossé	Indéterminé	Indéterminé	2001
6	Caden	Houssaie- Chapelle Sainte-Marie	Stèle funéraire		Âge du Fer	Âge du Fer	
7	Malansac	La Haudraie	Occupation		Antiquité	Antiquité	2006
8	Malansac	La Ville Neuve	Chemin	Empierrement, fossés (réseau de)	Âge du Fer	Antiquité	2006
9	Malansac	La Ville Rio		Enclos, fossé	Âge du Fer	Âge du Fer	2006
10	Malansac	La Ville Grignon	Enclos funéraire	Enclos	Âge du Fer	Âge du Fer	2009
11	Malansac	Le Tertre Veillard		Enclos (système d')	Indéterminé	Indéterminé	2010

Fig.5 Extrait de la carte archéologique et tableau des entités archéologiques © D. Cahu, Inrap



### 1.3. L'intervention archéologique. Stratégie, méthodes et contraintes

Le diagnostic doit permettre « de mettre en évidence, de caractériser, de dater (par toutes les méthodes possibles) et de circonscrire autant que faire se peut l'ensemble des vestiges conservés dans l'emprise du projet d'aménagement » (cf. Arrêté de prescription).

L'arrêté de prescription porte sur une unique parcelle en herbe de 3 194 m<sup>2</sup> (fig. 6). Orientée NE-SO, longue au maximum de 180 m, large de 20 m, la surface accessible n'atteint que 1 382 m<sup>2</sup>. Il faut en effet prendre en compte un accès étroit long de 40 m, large de 3,40 m (152 m<sup>2</sup>) et une pointe nord-est en friche de 1 660 m<sup>2</sup> mise en zone naturelle (cf. fig. 2).



**Fig.6** Une parcelle en herbe vue du nord-est vers le sud-ouest © D. Cahu, Inrap

La phase terrain s'est déroulée le 14 octobre 2024. Pour la réalisation des tranchées, une pelle mécanique de 14/15 tonnes sur chenilles caoutchouc avec godet lisse de 2 m de large a été sollicitée (fig. 7). En fin de diagnostic, l'ensemble des sondages et des tranchées a été rebouché suivant l'ordre initial des terres.



**Fig.7** Démarrage de la tranchée 01 avec la pelle mécanique de 14/15 tonnes © D. Cahu, Inrap



Au final, 3 uniques tranchées ont pu être réalisées pour 3 faits archéologiques avérés (3 sections fossoyés pour 2 fossés distincts), soit 169,56 m<sup>2</sup> ouverts, ce qui représente 12,27 % de la surface totale accessible.

Les deux fossés ont été testés mécaniquement, relevés et photographiés. Seulement, la nature du terrain, très humide, avec une nappe phréatique certainement haute et gorgée (fig. 8) a clairement nuit à la réalisation de ces relevés. Ces deux sondages mécaniques se sont trouvés très rapidement sous l'eau, tout du moins l'horizon B dans lequel s'inscrivent les faits archéologiques (cf. fig. 4).



**Fig.8** Tranchées 01 et 03 vue du S0, et sondage mécanique gorgé d'eau du fossé 01 tranchée 03 © D. Cahu, Inrap

La post-fouille a eu lieu au cours du mois de janvier 2025.

Une numérotation continue des tranchées a été appliquée. Au terme du diagnostic, celle-ci s'arrête à 3. Quant à la numérotation des faits archéologiques, elle a été effectuée de 01 à n par tranchée.

Ainsi, chaque événement archéologique est référencé par son numéro de tranchée associé à son numéro de fait. Nous avons donc par exemple tranchée 01 un fait 01 (01.01) et tranchée 02 un fait 01 (02.01). Aussi, dans les pages de ce rapport et pour l'enregistrement final, chaque fait se compose *a minima* de deux numéros : le premier fait référence à sa tranchée, le second à sa localisation dans cette dernière. Eventuellement, un numéro d'unité stratigraphique complète cette détermination.

Aucun mobilier archéologique n'a été mis au jour.

Enfin, un levé au GPS de l'emprise des tranchées et des faits archéologiques a été réalisé par P. Boulinguez de la cellule topographique de Cesson-Sévigné (fig. 9). De cette prise de points topographiques découle le plan général mis en forme dans ce rapport de diagnostic archéologique.

L'ensemble de ces données fournit la base de cet écrit et se retrouve dans les différents inventaires à la fin de ce volume.

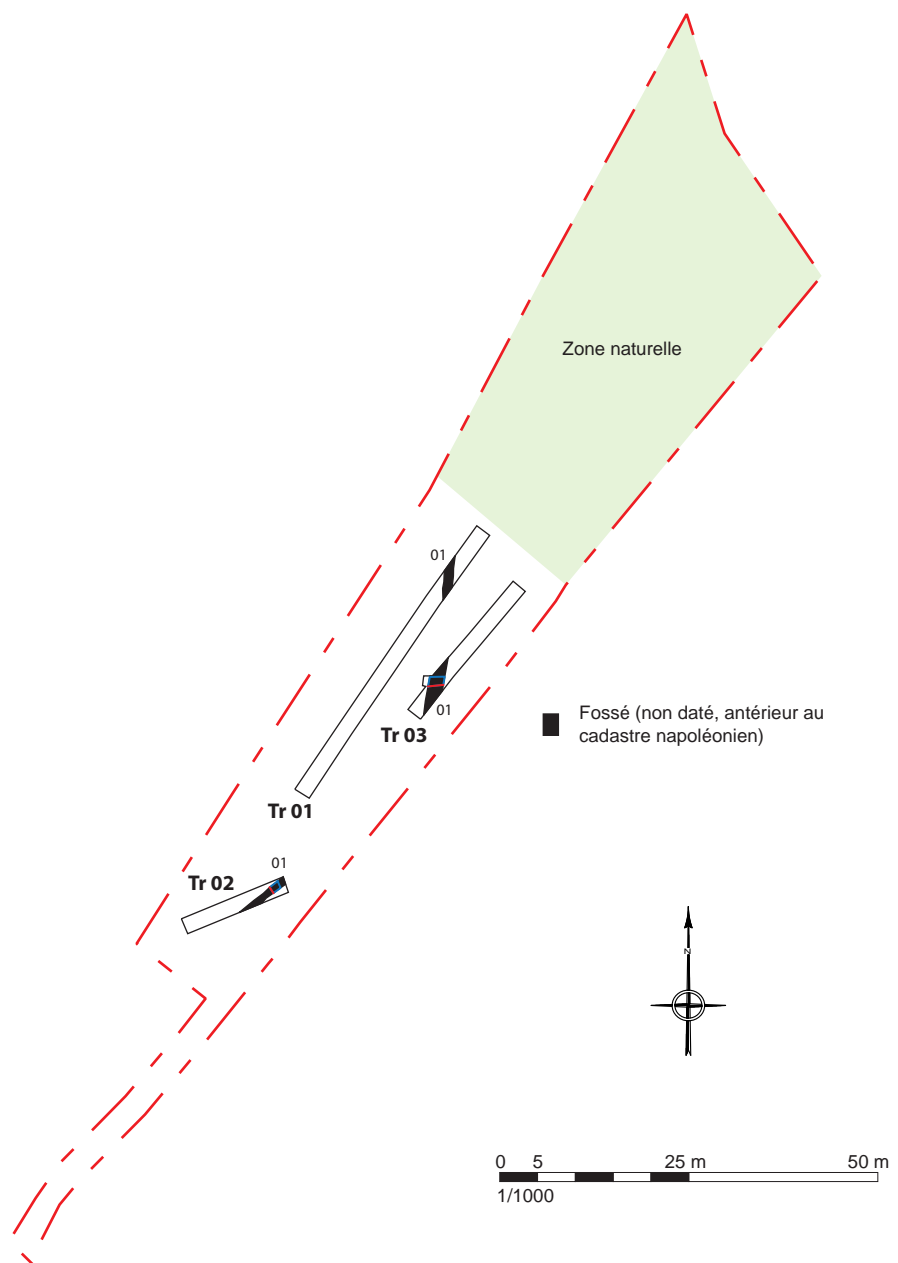


**Fig.9** Relevé GPS de la tranchée 02 et fossé 01 gorgé d'eau © D. Cahu, Inrap



## 2. Occupation archéologique

Seules 3 sections fossoyées ont été mises au jour sur les 1 382 m<sup>2</sup> accessibles (fig. 10). L'emprise de prescription correspondant à l'empreinte parcellaire issue de cadastre napoléonien (cf. fig. 5) et ces fossés en étant divergents, ils sont assurément anciens et antérieurs à son établissement. Le cadastre représentant en outre un état qui tire son origine du second Moyen Âge, nous pouvons donc supposer que ces deux axes parcellaires sont anciens et au minimum médiévaux. Ne révélant toutefois aucun mobilier archéologique, nous ne pouvons les caler plus finement.



**Fig.10** Plan général du diagnostic archéologique © D. Cahu, Inrap



Les fossés des tranchées 01 et 03 peuvent assurément être associés pour former un axe nord-sud, tandis que le fossé 01 tranchée 02 (fig. 11), orienté NO-SE, pourrait se raccorder à ce premier parcelle. Cependant, leur lien n'a pu être entrevu et la divergence des axes pourrait laisser penser à deux états chronologiques distincts et dissociés. L'étroitesse de la fenêtre de prescription ne permet pas de répondre à cette question.

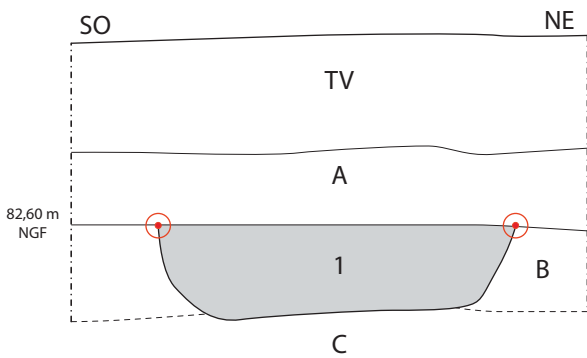
Ces deux trames parcelaires ont été sondées en tranchée 03 et en tranchée 02. Elles développent des pro ils dissemblables avec des comblements naturels (fig. 12). Fo 01 Tr 02 mesure 0,54 m de large pour 0,26 m de profondeur. Fo 01 Tr 03 correspond à une trame plus importante large de 2,04 m pour 0,50 m de profondeur. Ce dernier fossé présente en outre un possible curage pour un état second (Us 2) large de 0,70 m pour 0,36 m de profondeur.

**Fig.11** Vue en plan du fossé 01 tranchée 01  
© D. Cahu, Inrap



**Fig.12** Coupe du fossé 01 tranchée 03 (03.01) et du fossé 01 tranchée 02 (01.02)  
© D. Cahu, Inrap.

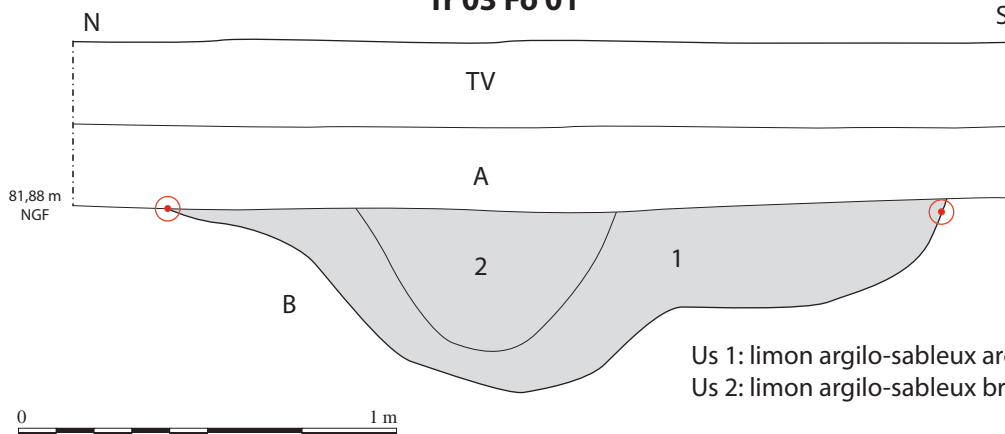
**Tr 02 Fo 01**



A: interface d'arène granitique et de terre végétale, brun beige  
B: arène granitique beige  
C: arène compacte et blocs de granite

US 1: limon argilo-sableux arénacé gris brun

**Tr 03 Fo 01**



Us 1: limon argilo-sableux arénacé gris moyen  
Us 2: limon argilo-sableux brun



## Conclusion

Le diagnostic archéologique de Malansac, *rue Anne de Bretagne* est la seconde opération archéologique sur le territoire de la commune et plus particulièrement sur son centre bourg, où une activité potière ancienne est suspectée. Tout comme la première réalisée en 2022 par L. Beuchet (Beuchet 2022), il concerne une toute petite surface, ce qui limite largement les possibilités. En l'état de la recherche, cet artisanat pourrait tout autant se trouver hors du bourg, comme le suggère un indice de la carte archéologique (EA 1). Cependant, ce diagnostic a tout de même révélé 2 fossés anciens non datés, lesquels s'accordent certainement avec un ou des états d'occupation méconnus de Malansac.



## Bibliographie

---

### **Beuchet 2022**

BEUCHET (L.) — *Malansac (Morbihan), 18 rue du Puits de Bas* : rapport final d'opération de diagnostic archéologique. Cesson-Sévigné : Inrap Grand Ouest, 2022. 34 p.

### **Plaine et al. 1984**

PLAINE (J.), HALLÉGOUËT (B.), QUÉTÉ (Y.) — *Notice explicative, carte géologique de la France au 1/50 000, feuille de Questembert (n° 1021)*. BRGM. Orléans, 1984. 62 p.



## Liste des figures

- 25 **Fig.1** Emprise de prescription sur fond de cadastre napoléonien revisité datant de 1937. Etat originel de 1840-1850 en noir et ajouts et modification de 1937 en rouge © D. Cahu, Inrap, Source : Archives départementales du Morbihan
- 26 **Fig.2** Emprise de prescription sur fond de photographie aérienne récente © D. Cahu, Inrap, source : Géobretagne
- 27 **Fig.3** Emprise de prescription sur fond d'extrait de la carte géologique au 1/50 000 dite de Questembert, © D. Cahu, Inrap, source : BRGM
- 28 **Fig.4** Tranchée 02, fossé 01, séquence géologique et géomorphologique © D. Cahu, Inrap
- 29 **Fig.5** Extrait de la carte archéologique et tableau des entités archéologiques © D. Cahu, Inrap
- 30 **Fig.6** Une parcelle en herbe vue du nord-est vers le sud-ouest © D. Cahu, Inrap
- 30 **Fig.7** Démarrage de la tranchée 01 avec la pelle mécanique de 14/15 tonnes © D. Cahu, Inrap
- 31 **Fig.8** Tranchées 01 et 03 vue du SO, et sondage mécanique gorgé d'eau du fossé 01 tranchée 03 © D. Cahu, Inrap
- 32 **Fig.9** Relevé GPS de la tranchée 02 et fossé 01 gorgé d'eau © D. Cahu, Inrap
- 34 **Fig.10** Plan général du diagnostic archéologique © D. Cahu, Inrap
- 35 **Fig.11** Vue en plan du fossé 01 tranchée 01 © D. Cahu, Inrap
- 35 **Fig.12** Coupe du fossé 01 tranchée 03 (03.01) et du fossé 01 tranchée 02 (01.02) © D. Cahu, Inrap.



# **III. Inventaires techniques**

## Inventaire des structures

Tranchée	Fait	Nature Fait	Prof. d'apparition (en m)	Test	Dimensions (en m)				Description	Datation
					Long.	Larg.	Prof.	Diam.		
01	01	Fossé	0,45			1,20			Orienté N-S, associé à Fo 01 Tr 03	Indéterminé
02	01	Fossé	0,5	Oui		0,54	0,26		Orienté SO-NE. Us 1: limon argilo-sableux arénacé gris brun	Indéterminé
03	01	Fossé	0,48	Oui		2,04	0,50		Orienté N-S, associé à Fo 01 Tr 01. Us 1: limon argilo-sableux arénacé grisâtre. Us 2: limon argilo-sableux brun.	Indéterminé

## Inventaire de la documentation écrite

N° planche	Support	Tranchée	Fait	Sujet/ observation	Auteur
1	Calque polyester	02	01	Coupe au 1/20 du fossé 01 tranchée 02	Y. Fouvez
1		03	01	Coupe au 1/20 du fossé 01 tranchée 03	Y. Fouvez

## Inventaire de la documentation photographique

Nom photo	Nb photo	Sujet/ type représentation	Auteur du document
Tr01_1	2	Vue d'ensemble de la tranche 01 et détail avec le fossé 01 au second plan	D. Cahu
Tr01_Fo01	1	Vue en plan du fossé 01 tranchée 01	D. Cahu
Tr02	1	Vue d'ensemble de la tranchée 02	D. Cahu
Tr02_Fo01	2	Vue en plan du fossé 01 tranchée 02 et coupe immergée du sondage mécanique de ce fossé	D. Cahu
Tr03	1	Vue d'ensemble de la tranchée 03	D. Cahu
Tr03_Fo01	2	Vue en plan du fossé 01 tranchée 03 et coupe immergée du sondage mécanique de ce fossé	D. Cahu
P1060669	1	Vue du démarrage de la tranchée 01	D. Cahu
P1060672	1	Vue du terrain à diagnostiquer avant la réalisation des tranchées	D. Cahu
P1060673	1	Vue du démarrage de la tranchée 01	D. Cahu
P1060695	1	Tranchée 02, sondage du fossé 01 et topographie de la tranchée	D. Cahu
P1060698	1	Vues des tranchées 01 et 03	D. Cahu
P1060700	1	Vue de la tranchée 01, du fossé 01 et topographie de la tranchée	D. Cahu
P1060701	1	Vue des tranchées du fond du terrain, tranchée 03 au premier plan	D. Cahu
P1060702	1	Vue des tranchées du fond du terrain, tranchée 01 au premier plan	D. Cahu





## **Malansac, Rue Anne de Bretagne**

### **Chronologie**

–

### **Sujets et thèmes**

Fossé

### **Mobilier**

–

Le diagnostic réalisé à Malansac (Morbihan) sur une surface de 3 194 m<sup>2</sup> est la seconde opération archéologique réalisée dans le ressort du bourg originel. Une activité potière ancienne, dont découlerait cet artisanat aux périodes modernes et contemporaines, motive ces prescriptions.

La surface est réduite, encore plus si nous ne tenons compte que de la surface accessible, ce qui réduit largement les possibilités. Et hormis deux fossés divergents du cadastre napoléonien, aucun fait archéologique n'a pu être mis au jour. Aussi, comme pour la première opération archéologique réalisée en 2022, ce diagnostic ne répond aucunement à cette problématique. Cet artisanat pourrait tout autant se placer hors du bourg ancien, comme le suggère un indice archéologique médiéval situé 1,2 km au SSE du bourg, mais les fenêtres d'ouverture bien étroites sont trop restrictives pour pouvoir l'affirmer.

### **Inrap**

#### **Grand Ouest,**

37 rue du Bignon, CS 67737

35577 Cesson-Sévigné

Tél. 02 23 36 00 40

grand-ouest@inrap.fr